

Annonces de Xavier Bertrand au Salon infirmier

Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités, a déclaré, lors de sa visite surprise au Salon infirmier le 26 octobre dernier, que ce n'est pas avec des discours que l'on donne envie d'entrer ou de rester dans la profession infirmière. Après la mise sur les rails, comme promis, de l'ordre infirmier, il a promis un calendrier de la réforme LMD pour les études d'infirmier d'ici fin novembre, avec une évaluation du coût engendré par l'intégration dans ce dispositif des infirmiers en activité et des futurs diplômés. La reconnaissance des études à un niveau licence devrait engendrer un changement de catégorie des infirmiers, qui passeraient de la catégorie B à la catégorie A. Le ministre a également insisté sur la nécessité pour la collectivité d'investir dans la santé, en favorisant notamment la possibilité pour les infirmiers de se loger à des tarifs plus intéressants et la création de crèches dans tous les nouveaux hôpitaux. Une réflexion sur la seconde partie de carrière des infirmiers devrait également être amorcée avec, en particulier, la question de la pénibilité au travail. ■

Yasmina Ouharzoune

Signature du protocole d'accord pour la fonction publique hospitalière

Le protocole d'accord de la fonction publique hospitalière (FPH), conclu pour la période 2006-2009, a été signé le 19 octobre dernier par le ministre de la Santé et des Solidarités et les organisations syndicales (CFDT, FO, Unsa, CFTC, CFE-CGC). Plus de 500 millions d'euros seront consacrés à la mise en œuvre de ce texte, qui comprend quatre volets :

- **le développement d'un dialogue social approfondi**, aux plans national, régional, départemental et local;
- **l'intensification de la formation des personnels** et l'accompagnement de leurs parcours professionnels par la création d'un congé pour

validation des acquis de l'expérience (VAE), d'un bilan de compétences et droit individuel à la formation (DIF).

Comme c'est déjà le cas pour le diplôme professionnel d'aide-soignant, le diplôme d'État d'infirmier sera ouvert à la VAE;

- **l'amélioration des conditions de travail et de son organisation, avec:**

- un nouvel élan donné aux contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) pour améliorer l'ergonomie des postes infirmiers, le confort des salles de repos (frigidaires, micro-ondes...), etc,
- une prévention renforcée des risques professionnels (santé, violence, etc.),

- une réflexion sur la seconde partie de carrière des personnels,
- le développement de l'action sociale (logements, crèches, gardes d'enfants...);

- **les revalorisations statutaires et salariales pour les trois catégories, avec:**

- une valorisation du salaire, des possibilités plus larges de promotion et une nouvelle dynamique au début de carrière pour les plus jeunes,
- une prime de 400 euros, dès décembre 2006, pour les infirmières en fin de carrière,
- une prime spécifique portée de 76,22€ mensuels à 90€. ■

Claire Étourneau

Le point sur la certification V2

« Les premières visites ont commencé en avril dernier, avec un constat positif sur la mobilisation des équipes médicales et paramédicales », a indiqué Philippe Burnel, directeur de l'accréditation et de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) à la Haute autorité de santé (HAS), à l'occasion des 11^{es} assises nationales Qualibio, qui se sont déroulées à Paris, fin septembre.

- **La V2 du manuel de certification comporte 215 critères** (groupés en 4 chapitres au lieu de 10 pour la V1).

Elle met l'accent sur le management, la gestion des risques, etc. Mais l'EPP constitue la nouveauté la plus importante. La diffusion publique des rapports est effective sur le site de la HAS.

- **Les premiers résultats font état de 49 % de dossiers** (74 % en V1) de certification simple (comparables à ceux avec ou sans recommandation de la V1). Neuf pour cent des établissements ont reçu une certification conditionnelle et 43 % une certification avec suivi. Parmi les critères les plus concernés par des recommandations, voire des réserves majeures, figurent le circuit du médicament et le dossier médical.

- **Divers ajustements sont déjà envisagés**, dont une version simplifiée du manuel pour 2007. La phase d'observation, avec relecture du rapport des experts avant la délibération de la commission de certification, sera

réintroduite. Les équipes de la HAS travaillent déjà sur une V3 plus simple, opérationnelle à l'horizon 2009. Une initiative qui devrait faciliter la tâche des hospitaliers, notamment au sein des établissements de petite et moyenne taille. « Les mentalités évoluent », a rappelé le Dr Patrick Toubon, président d'Acces Qualibio. *Valorisons ces nouveaux acquis, sans décevoir par un système qualité trop complexe ou trop peu lisible. La performance durable reste l'objectif principal des établissements et de chacun, au service des patients ».*

En complément des interventions et tables rondes de ces journées de formation, diverses restitutions d'expériences de mutualisation et d'EPP médicales, soignantes ou paramédicales ont été présentées. ■

Sylvie Warnet

Pour en savoir plus :
www.assises-qualibio.com

